



50 actions pour l'eau

A l'usage des acteurs du Pays Marennes Oléron

PLAN :

| | | |
|-----|---|-------|
| | <i>Préambule</i> | p. 2 |
| 1 / | Promouvoir des comportements individuels responsables | p. 3 |
| 2 / | Montrer l'exemple | p. 4 |
| 3 / | Aménager le territoire et organiser le partage de l'eau | p. 5 |
| 4 / | Réduire les pollutions | p. 8 |
| 5 / | Associer les citoyens | p. 9 |
| 6 / | Faire le lien avec les autres problématiques de développement durable | p. 10 |
| 7 / | Contribuer à l'évolution des politiques globales | p. 10 |
| | Annexe : liste des organismes et des intervenants | p. 14 |

== == == ==

Conseil de Développement du Pays Marennes Oléron - 59, route des Allées B.P. 85 - 17310 Saint-Pierre d'Oléron

Préambule

La gestion de l'eau est l'une des principales préoccupations d'avenir, aussi bien au plan global qu'au plan local. C'est l'eau qui est apparue comme l'élément central de l'identité et du développement du Pays Marennes Oléron dans le diagnostic et la charte de territoire. Elle en a façonné la géographie, conditionne son économie primaire (agriculture, pêche, cultures marines) et touristique, et rythme la vie de chacun.

Après plusieurs années de déficit en précipitations, et des perspectives climatiques incertaines, l'actualité a fait augmenter chez les habitants le niveau de questionnement et d'inquiétude sur ce sujet. C'est pourquoi le groupe « Qualité Aménagement du Territoire » du Conseil de développement a souhaité organiser une série de soirées citoyennes, au cours desquelles chacun a pu échanger, recueillir des avis d'experts et se forger une culture commune de la problématique sous ses aspects majeurs.

Les participants ont souhaité que le Conseil de développement prolonge ce travail en diffusant et en suivant les effets du présent document, qui recueille un certain nombre de propositions d'actions concrètes, à différents niveaux, issues des sept soirées dont la dernière fut consacrée à cette phase plus constructive.

Quelques extraits des interventions sont également rappelés en encadrés au fil des chapitres. Des comptes-rendus plus complets ont également été réalisés. Rappelons enfin que l'information sur ce thème est particulièrement fournie et disponible, auprès des services spécialisés, des collectivités, sur Internet...



Le Conseil de développement souhaite que ces propositions soient étudiées et mises en place par les différents échelons décisionnels concernés.

Il tiendra informé ses membres, et, par l'intermédiaire d'un comité de suivi, les habitants qui se sont investis dans cette démarche.

1 / Promouvoir les comportements individuels responsables

Dans un pays développé comme la France, l'eau potable est disponible très facilement et en permanence pour pratiquement tout le monde. En usage domestique, seulement 7% de l'eau est utilisée pour l'alimentation (boissons, nettoyage des aliments). Parmi les 93 % restant (40 % pour les chasses d'eau, par exemple), des économies importantes sont possibles en n'affectant nullement le train de vie et le confort.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la quantité acceptable d'eau est de 50 litres par jour et par habitant. Dans de nombreux pays en développement, la moyenne est à 20 litres / j. En Europe, elle varie de 200 à 400 l/j/hab. Quant aux Etats-Unis elle est déjà de 600 l. /j !

Le présent document n'étant pas directement destiné à la population, nous donnerons uniquement quelques exemples qui devraient faire partie de la communication quotidienne des acteurs locaux responsables, et des actions d'information qu'ils peuvent mener ou soutenir.

En prévention :

- ⇒ Prévoir les maisons en fonction de cet objectif (construction, aménagements, équipement ...)
Exemples : Récupérateurs d'eau de pluie, fosse de stockage, double canalisation...
Limiter les longueurs des conduites...

Au jardin potager :

- ⇒ Privilégier les plantes locales, les plantes rustiques
- ⇒ Semer et/ou planter aux bonnes saisons...
- ⇒ Prévoir des systèmes économiques d'arrosage
- ⇒ Limiter les intrants, supprimer à terme les pesticides

Au jardin d'agrément :

- ⇒ Privilégier les essences locales et rustiques
- ⇒ Semer des pelouses rustiques sobres en période sèche
- ⇒ Prévoir des systèmes économiques d'arrosage
- ⇒ Limiter les intrants, supprimer à terme les pesticides



Au logement :

- ⇒ Traquer les fuites, contrôler son compteur d'eau...
- ⇒ Privilégier les douches aux bains
- ⇒ Se laver les dents à l'aide d'un verre,
- ⇒ Chasses d'eau économiques, règles familiales pour économiser, toilettes sèches...
- ⇒ Laver les automobiles moins souvent et à l'éponge...et en profitant de la pluie
- ⇒ Utiliser des produits ménagers non polluants, et avec parcimonie

Les acteurs locaux peuvent éditer, diffuser des guides pratiques pour économiser l'eau dans la vie quotidienne, mettre en œuvre des campagnes éducatives, soutenir des associations qui sont en mesure de le proposer (en prenant des gages de qualité et d'évaluation), organiser des réunions de sensibilisation, communiquer dans les bulletins d'information, dans la presse...

2 / Montrer l'exemple

L'un des sentiments les plus répandus chez le citoyen, en matière d'efforts pour l'environnement, est une impression d'isolement et d'efficacité modeste : « A quoi sert-il que je fasse des efforts si les autres ne font pas les mêmes ?! ». Dans ce domaine les collectivités ont une grande possibilité d'encouragement dynamique. Elles conduisent des programmes d'envergure, gèrent des locaux parfois conséquents, sont des employeurs importants, ont une forte légitimité et une grande capacité de mobilisation. Ainsi, une volonté d'élu ou de responsable, sur les points suivants par exemple, pourra avoir des effets nombreux et multiplicateurs.

Bâtiments publics :

- ⇒ Privilégier les chantiers et entreprises écologiques, HQE (Haute Qualité Environnementale), normes ISO, etc. (rappelons que les surcoûts sont couverts par les subventions et les économies de fonctionnement)
- ⇒ Traquer les sources de gaspillage et les procédés non satisfaisants,
- ⇒ Réaliser des aménagements et équipements dans les bâtiments existants (voir §1)
- ⇒ Eviter l'addition de surface goudronnées, imperméables : privilégier des parkings enherbés, etc.
- ⇒ Inciter les utilisateurs à se comporter de façon responsable vis-à-vis de la ressource. Exemples : mener une campagne de sensibilisation pour les employés municipaux ; passer convention avec les associations utilisatrices de bâtiments publics pour préciser leurs devoirs en la matière ...

Matériel, fournitures

- ⇒ Privilégier les matériels, fournitures et produits respectueux de l'environnement : véhicules, stades, écoles, tri et utilisation de papier recyclé, dans les bureaux et dans les commandes d'impressions externes, produits d'entretien ...
- ⇒ Etudier les moyens les plus intéressants pour limiter le surcoût de ces démarches : subventions pour une démarche globale, création de coopératives, négociation avec les fournisseurs, incitations à une utilisation économe, etc.
- ⇒ Penser à l'environnement dans les événements de la vie des collectivités : éviter les lâchers de ballons, l'utilisation des gobelets en plastique, de produits sur-emballés (portions individuelles dans les buffets), la distribution d'objets en plastique lors des colloques ... Privilégier les produits locaux et de saison dans les festivités, etc.
- ⇒ Espaces verts (voir aussi chapitre 1 – jardins) : privilégier les essences locales, rustiques et sobres.



Aménagements spécifiques pour l'eau

- ⇒ Résoudre en priorité les insuffisances en matière d'épuration des eaux. Négocier avec les entreprises (zones industrielles et artisanales, hébergeurs....) pour l'amélioration des rejets.
- ⇒ Exemple de Saint-Pierre : bassin de décantation d'eaux pluviales avec une plantation de roseaux (→ fonction épuratrice).

Décliner et multiplier

- ⇒ Action envers les hébergeurs à décliner sur tous ces thèmes
- ⇒ Communiquer pour encourager les habitants et bénéficier de retombées d'opinion.

3 / Aménager le territoire et organiser le partage de l'eau

Certaines décisions ont des conséquences durables sur la gestion de la ressource en eau, dans son utilisation, son cycle naturel et sa circulation, la qualité du territoire ou les risques majeurs. Nous évoquerons ici quelques exemples développés lors des soirées citoyennes, ayant un rapport avec l'aménagement du territoire, qu'elles soient relativement simples à mettre en œuvre ou au contraire très ambitieuses et nécessitant des modifications lourdes. Pour ces dernières, nous nous limiterons à proposer de les étudier dans un premier temps.

Avant tout, le bassin de Marennes Oléron est une zone de frayères et de nurseries pour de nombreux mollusques (coquillages, seiches), poissons et crustacés (soles, crevettes grises...). Avec une production de 30 000 tonnes d'huîtres creuses, c'est le premier bassin européen de commercialisation (60 000 tonnes) ;

En trois années (2004, 2005 et 2006), en relation avec le déficit d'apport d'eau douce, la croissance des huîtres a chuté de 30%.

La qualité du milieu conditionne un large pan de l'économie locale : conchyliculture, pêches récréatives et professionnelles, et finalement les acteurs du tourisme.

Les conflits d'usage sont réapparus de manière spectaculaire ces dernières années notamment celui du partage des eaux douces, en bordure littorale, entre agriculteurs céréaliers essentiellement, et ostréiculteurs surtout. En effet, les deux professions, en période estivale, ont besoin d'eau douce :

- Les agriculteurs céréaliers pour assurer l'irrigation en fin de cycle de production
- les ostréiculteurs à la fois pour assurer correctement la ponte des huîtres en abaissant la salinité et pour permettre le développement des larves et la survie des adultes par l'apport de sels nutritifs indispensables aux productions phytoplanctoniques. Par suite, ce déficit en eau douce menace gravement la production et par voie de conséquence l'économie de l'ensemble des entreprises conchylicoles.

La Charente pourvoit en grande partie des apports. Un débit minimum de 5 mètres cubes / seconde, à Saint-Savinien, est indispensable pour le monde ostréicole.

L'irrigation des 40 000 ha de céréales du département consomme environ 100 millions de m³ par an.
– source : témoignage de la chambre d'agriculture en soirées citoyennes.

⇒ Rechercher les solutions financières et biologiques pour limiter les besoins en eau de l'agriculture (en l'occurrence sur les bassins versants des fleuves côtiers).

Exemple : privilégier des cultures adaptées au territoire, éventuellement des souches de maïs plus sobres (rappelons que le Maïs est cultivé sous ses variétés originelles dans des zones arides au Mexique sans irrigation disproportionnée). La pression de l'intérêt collectif de long terme doit primer sur les intérêts financiers des multinationales distributrices de semences.



De plus, l'utilisation d'engrais et de pesticides notamment par l'agriculture intensive induit des dysfonctionnements des productions halieutiques et une perte de qualité notoire des eaux du bassin.

- ⇒ Nécessité impérieuse de remettre en application le « protocole de 1989 » signé au niveau départemental entre les agriculteurs et les ostréiculteurs : ce protocole prévoit notamment la création de lagunes de décantation entre les effluents agricoles et la frange côtière. Une seule lagune a été réalisée au début de l'accord (1990) et depuis le programme est en sommeil.
- ⇒ Revaloriser les marais comme zones tampons du cycle de l'eau douce entre les pluies, les nappes et la mer et comme zone d'épuration ; entretenir les systèmes d'irrigation ; traduire cet objectif dans les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme et leurs P.A.D.D.), Contrats d'agriculture durable (Contrats Territoriaux d'Exploitation et leurs dérivés). Valoriser les résultats en termes de maintien ou amélioration des zones naturelles intéressantes pour la biodiversité et la qualité de vie.
- ⇒ Le SAGE Charente qui débute sera l'outil à privilégier pour traiter cette problématique



Les conséquences du réchauffement climatique sont nombreuses et déjà visibles. La pluviométrie est dérégulée ; sur 2 500 km de cours d'eau dans notre département, 800 km sont annuellement sinistrés entraînant la mort complète de toute vie aquatique de manière parfois irréversible. *Source : témoignage de la fédération départementale de pêche en réunion citoyenne*

Risques majeurs

Le réchauffement climatique a déjà causé une montée générale du niveau de la mer de 10 à 20 cm au cours du XXème siècle. On peut s'attendre à l'amplification de ce phénomène au cours de ce siècle, par la fonte des glaces (37 000 Km² de glaciers disparaissent chaque année) et par dilatation due à l'effet de serre. En janvier 2007, le GIEC prévoyait une élévation du niveau des océans comprise entre 18 et 59 cm d'ici 2100, sans prendre en compte les phénomènes de dilatation, ce qui a conduit certains experts à considérer ces estimations comme très sous-estimées (de l'ordre de 50 %). Certains spécialistes vont jusqu'à 5 mètres, d'autres tablent sur une moyenne de 2 à 3 mètres...
source : Comité interministériel de lutte contre l'effet de serre / GIEC –Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du climat

On constate par an un recul du trait de côte moyen de l'ordre de 20 à 30 mètres, en particulier à Gatseau, (*source : travaux de l'O.N.F – Office National des Forêts ; Thèse de Jonathan MUSEREAU, Université de Rennes II*), mais également sur les côtes rocheuses (voir les blockhaus).

- ⇒ S'assurer de la non-construction dans les zones inondables et submersibles en anticipant la montée de l'océan et l'augmentation des phénomènes climatiques violents.



Perspectives de long terme

- ⇒ Lancer une étude de faisabilité sur l'installation de doubles réseaux.
- ⇒ Privilégier la sauvegarde des captages locaux (menacés par les projets actuels), contrairement à la solution de s'approvisionner toujours plus loin et plus profond.
- ⇒ Se contraindre à conserver les nappes fossiles exemptes de captages pour les transmettre en l'état aux générations futures.

Le point critique sur notre territoire ne se situe pas sur la consommation d'eau, mais plutôt sur la production (on va puiser dans des ressources de plus en plus profondes) et les contraintes de la distribution (plus particulièrement l'anticipation des pics de consommation). Entre l'hiver et l'été, nous multiplions notre consommation par 7 sur le territoire. Ce sont les campings et les colonies de vacances qui sont les plus gros consommateurs. *Source : Compagnie des eaux de Royan.*



4 / Réduire les pollutions

Le cycle de l'eau est théoriquement perpétuel. En pratique, pourtant, nous arrivons à épuiser ou perturber des ressources par un mauvais aménagement, du gaspillage et par la pollution générale (exemple de la Bretagne et de ses lisiers mal gérés, responsables chaque année des marées vertes...). En termes de développement durable, l'idéal étant de retrouver le cycle de base sans avoir recours à des forages profonds, l'objectif impératif doit être de réduire les pollutions au maximum. Là encore, les acteurs locaux connaissent d'eux-mêmes les différentes possibilités d'actions ; nous citerons ici quelques exemples issus des travaux de groupes en dernière soirée citoyenne :

Problème des pesticides :

Les pesticides sont encore souvent des produits chimiques rémanents qui circulent et s'accumulent dans notre environnement, se retrouvant désormais jusque dans les sources les plus abritées en haute montagne ou aux pôles, et ayant des conséquences à la fois connues et inconnues. On connaît pourtant des palliatifs plus ou moins faciles à mettre en œuvre.

L'agriculture (avec les chaînes de consommation actuellement dominantes) est bien entendu une forte source de pesticides. Mais les études montrent que les utilisateurs privés (jardins, golfs, parcs) et les collectivités (espaces verts et sportifs) sont de grands consommateurs de ce type de produits, par facilité ou utilisation abusive (mauvais dosages, stockage, mauvaise élimination).



- ⇒ Favoriser l'installation et le développement (par reconversions notamment) d'une agriculture biologique sur le territoire.
- ⇒ Appuyer les démarches de sensibilisation des utilisateurs, professionnels et privés
- ⇒ Agir au niveau des points de vente aux particuliers, associer les commerces et filières.
- ⇒ Parfaire la récolte et le traitement des produits chimiques résiduels (déchetterie / CdC, Chambre d'agriculture, communes pour les espaces verts et stades, écoles...)

Problème particulier des HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques).

Ces composés émis en particulier par les moteurs 2 temps (hors-bord et jet-ski) se retrouvent dans tous les organismes marins à des taux variables. Des analyses menées récemment ont montré que certains animaux du bassin de Marennes-Oléron, notamment les bivalves filtreurs dont les huîtres, présentent des taux préoccupants proches du « seuil Erika » établi à la suite du naufrage du pétrolier en 1999.

- ⇒ Accompagner par des mesures incitatives (fiscales ou subventions) la modification des moteurs en énergies moins polluantes (4 temps et *inboard*) ou propres, afin de limiter les effets sur les organismes marins.
- ⇒ Sensibiliser les jeunes en formation (Lycée de la mer...)
- ⇒ Utiliser les médias spécifiques (Echo des cabanes...)
- ⇒ Elaborer un document de sensibilisation (style fiches Ifremer)

5 / Associer les citoyens

Dans plusieurs communes et collectivités locales de France, une réflexion est menée autour de la gestion de la distribution de l'eau : régie municipale, affermage, concession, gérance, régie intéressée... Plusieurs formules sont possibles ayant chacune des conséquences importantes. Les citoyens méritent d'être associés à ces choix. Pour le Conseil de développement, c'est une manière de responsabiliser les utilisateurs.

- ⇒ Organiser le débat public et participatif autour de la gestion de l'eau potable. Le Conseil de développement pourrait être associé à la mise en œuvre de cette démarche.
- ⇒ Organiser le débat public et participatif autour de l'avenir des ressources locales en eau (captages sur Marennes Oléron)



- ⇒ Utiliser la facture d'eau comme outil de sensibilisation aux économies d'eau (difficile dans le système actuel)
- ⇒ Profiter de l'Agenda 21 local de la Communauté de communes de l'île d'Oléron, lancé fin 2008, pour animer le débat citoyen sur l'eau.
- ⇒ Organiser des actions de sensibilisation active (exemple : expérimenter l'action parisiennne de l'automne 2006 qui consistait à limiter à 5 litres par jour la quantité d'eau disponible à quelques familles volontaires, ou autres exercices concrets).

6 / Faire le lien avec les autres problématiques de développement durable

La gestion de l'eau, en quantité et en qualité, dépend également des politiques de déchets, d'Énergie et de transport, d'agriculture, d'urbanisme et d'aménagement du territoire, etc. La question de l'impact sur la ressource en eau devrait être posée dans chaque programme des différents domaines de l'action publique.

Exemples :

La chaîne de recyclage permet (en plus des effets directs) de réaliser des économies de matières premières et d'eau au niveau de la fabrication des produits.

- ⇒ Les collectivités peuvent en tenir compte lors de leurs commandes, inciter les habitants et les utilisateurs d'équipements publics à en faire de même.

Le réchauffement climatique risque d'avoir plusieurs niveaux de conséquences sur la ressource en eau :

- La modification des saisons et de la pluviométrie,
- L'augmentation de phénomènes climatiques violents (tempêtes, fortes pluies orageuses ...)
- La montée des océans (et donc du risque de submersion sur les côtes)



- ⇒ Réduire le plus vite possible les émissions de gaz à effet de serre est donc également une priorité pour les problématiques liées à l'eau.

7 / Contribuer à l'évolution des politiques globales

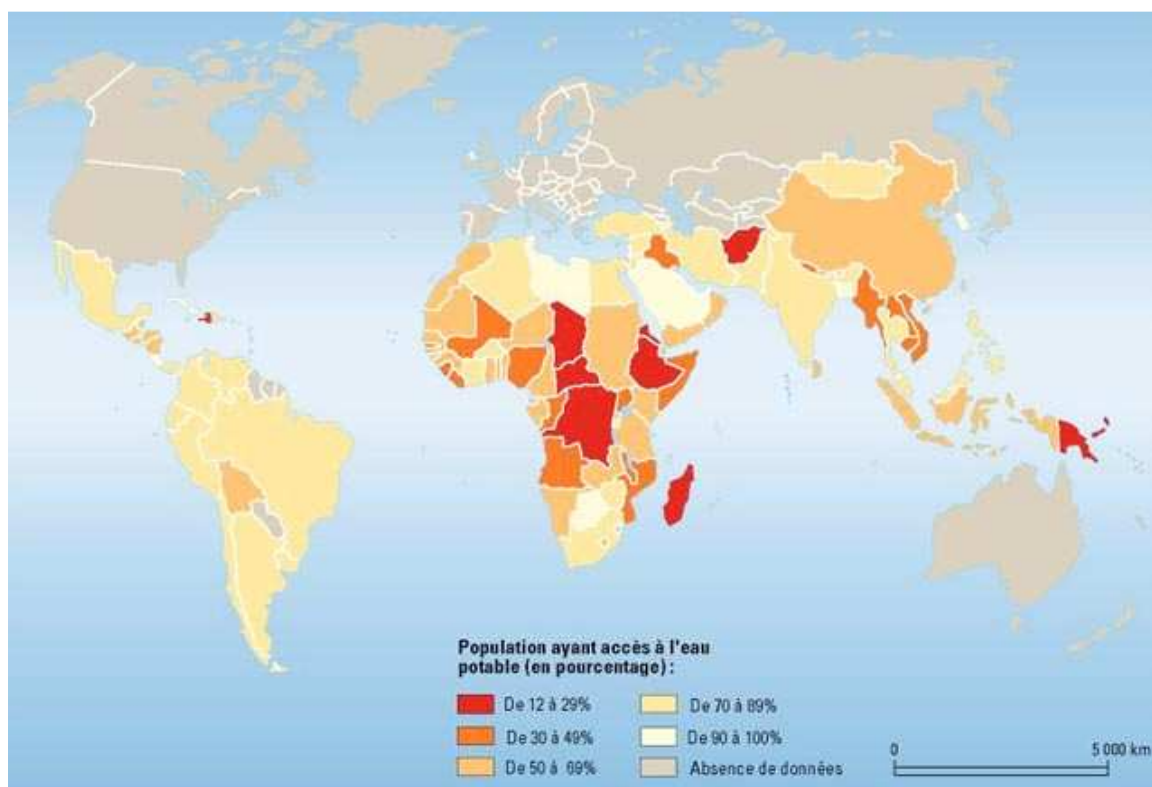
Lors des 7 soirées citoyennes sur l'eau, la majorité des discussions a été volontairement orientée vers les problématiques locales et les actions le plus opérationnelles possibles. Néanmoins, les participants ont souhaité faire remonter aux acteurs locaux quelques préoccupations qui concernent des échelles de mise en œuvre plus larges. Chaque citoyen a la responsabilité de faire également évoluer ces choses, et en particulier les acteurs locaux et élus de notre territoire.

Les utilisations augmentent : croissance démographique, intensification agricole, perte de ressources par pollution. La quantité moyenne d'eau disponible par habitant diminue très vite (17 000 m³ en 1950, 7 500 m³ en 1995, 5 000 m³ en 2025...). Les prélèvements ont été multipliés par 7 en un siècle, soit 2 fois plus vite que l'augmentation de la population.

20 % de la population mondiale (soit 1,2 à 1,4 milliard de gens) n'a pas accès à l'eau de manière satisfaisante. Dans 20 ans, si rien n'est fait, les 2/3 de la population manqueront d'eau.

Au sommet de Mexico (Forum mondial sur l'eau, mars 2006), les pays participants ont déterminé qu'une aide de 80 milliards de dollars par an serait nécessaire pour garantir l'accès de l'eau à tous. Actuellement, les gouvernements dépensent 15 fois plus pour l'armement que pour le développement. A l'occasion de ce sommet, le Président du Bangladesh a déclaré que chaque dollar investi en préventif économise l'équivalent de 4 dollars en curatif.

Le Président du sommet a également déclaré en plénière : « le téléphone portable, c'est bien ; l'eau c'est mieux »



La qualité de l'eau est également problématique. 2,6 milliards de personnes n'ont pas de système d'évacuation ou d'épuration d'eau. Le manque d'eau provoque 25 000 décès par jour dont la moitié d'enfants.

Solidarité Nord / Sud

- ⇒ Alerter les pouvoirs publics nationaux et européens sur la nécessité d'enrayer cette tendance
- ⇒ Imaginer des politiques de coopération adaptées
- ⇒ Montrer que l'on peut se développer avec le souci des générations actuelles et futures, permettrait regagner de la crédibilité et de l'attractivité ce qui faciliterait les discussions en la matière avec les pays dits « du sud ».



Fiscalité

Le porte-monnaie étant toujours un moyen de sensibilisation efficace, il est notamment urgent de renverser la tendance lourde selon laquelle les produits, matériaux, et projets divers, coûtent plus cher lorsqu'ils sont respectueux de l'environnement.

Cette contradiction majeure freine toute orientation de la population vers un développement durable !

- ⇒ Développer des incitations fiscales suffisamment attractives : maisons bioclimatiques, écologiques, matériel de récupération d'eau de pluie, matériel d'économie d'eau – exemples : réducteurs de pressions ou mousseurs sur les robinets, achats éco-responsables et produits recyclés...
- ⇒ Défisiscaliser les produits respectueux, labellisés comme tels
- ⇒ Communiquer sur le fait que le travail de prévention proposé ici, s'il reste non négligeable à financer, sera toujours moins cher pour le contribuable que de subir des pénuries ou des adaptations à grande échelle des systèmes
- ⇒ Montrer par l'étude macroéconomique que les produits respectueux de l'environnement coûtent finalement moins cher à la collectivité (économies en matières premières, en transports (donc ses infrastructures, ses conséquences en termes de pollution, de santé...) en élimination, en dépollution etc.
- ⇒ Etudier et expérimenter un système de « bonus / malus » ou des barèmes incitatifs au niveau des factures d'eau vers l'utilisation raisonnable et maîtrisée de la ressource. Par exemple, au-dessus d'un certain seuil de consommation, augmenter le prix au m3 (tarif « consommation de confort », « de luxe »...)

« Il vaut mieux penser le changement que changer le pansement ».
Francis BLANCHE



Annexe :

Liste des organismes et de leurs intervenants ayant participé aux différentes soirées citoyennes sur l'eau

- **Chambre d'Agriculture de la Charente -Maritime :**
M. MAROTEIX, Président
- **Compagnie des eaux de Royan :**
M. CASTERAN
- **CREAA (Centre d'Expérimentation et d'Application Aquacoles) :**
M. BLACHIER, Directeur
- **DDASS Charente-Maritime (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale) :**
M. VIOLLEAU
- **Fédération départementale 17 pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :**
M. ROBIN
- **IFREMER (Institut Français de Recherche et d'Exploitation de la Mer) :**
M. ROBERT
- **IODDE (Ile d'Oléron Développement Durable et Environnement) :**
M. BONNIN ; M. MUSEREAU
- **Régie d'Exploitation des Services d'Eau de la Charente -Maritime :**
M. BOUDEAU
- **Syndicat des eaux de la Charente -Maritime :**
Mme JONVAL ; M. LEPINE
- **Université de La Rochelle (Institut du Littoral et de l'Environnement) :**
M. PIGEOT



Réunion citoyenne au Lycée de la mer



L'un des groupes de travail